

TROISIÈME CONFÉRENCE DE L'ABBA THÉONAS

DE L'IMPECCABILITÉ



Traduction par E. Pichery (1922)

CHAPITRE 1

Discussion de l'abbé Théonas sur ces paroles de l'Apôtre : *Je ne fais pas le bien que je veux.*

Avec le retour du jour, nous fîmes auprès du vieillard les plus vives instances, nous le pressions de scruter jusqu'au fond l'abîme de la question, soulevée la veille au sujet de l'Apôtre.

Vous vous efforcez, dit alors Théonas, de prouver que l'apôtre Paul ne parlait pas en son propre nom, mais dans la personne des pécheurs, lorsqu'il a dit : *Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je hais*; ou encore : *Mais, si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est pas moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi*; et ceci : *Je prends plaisir à la Loi de Dieu selon l'homme intérieur, mais je vois dans mes membres une autre loi, qui lutte contre la loi de mon esprit, et qui me rend captif sous la loi du péché qui est dans mes membres.*

Cependant, la conclusion qui ressort évidemment de ces textes, est tout justement contraire à celle que vous en tirez. De telles idées ne sauraient aucunement convenir à la personne des pécheurs. Mais ce discours regarde les seuls parfaits; seule la chasteté de ceux qui imitent les vertus apostoliques, répond à ce langage.

Au reste, comment ces expressions pourraient-elles s'accommoder à la personne des pécheurs : *Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je hais* ? ou celles-ci : *Mais, si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est pas moi qui le fais, c'est le péché habite en moi* ? Qui des pécheurs se souille contre sa volonté d'adultère ou d'impudicité ?

Lequel tend malgré soi des embûches au prochain ? Lequel subit une contrainte inévitable, pour opprimer par le faux témoignage, pour duper et voler, pour convoiter les dépouilles ou répandre le sang d'autrui ? Au contraire, il est écrit : *Le genre humain est passionnément appliqué au mal dès la jeunesse* (Gen 8,21). Chez tous ceux que brûle la passion du vice, quel désir de satisfaire leurs convoitises ! Sollicitudes qui ne dorment jamais ! Ils guettent l'occasion favorable pour commettre le crime, tant ils craignent de jouir trop tard de l'assouvissement de leurs penchants emportés. Mais encore ils se font une gloire de leur ignominie et d'entasser les forfaits; selon la parole

sévère de l'Apôtre, *ils cherchent à s'acquérir une sorte d'honneur avec la honte* (Phil 3,19).

Le prophète Jérémie les peint avec les mêmes couleurs. Est-ce contre leur gré qu'ils vont perpétrer leurs turpitudes ? Laisseront-ils du moins en repos leur coeur et leur corps ? Il s'en faut bien. Mais ils se dépensent en laborieux efforts, pour aboutir à leurs fins. Point de difficultés si abruptes, qui sachent les retirer de leur funeste appétit du crime : *Ils se fatiguent*, dit-il, *à mal faire* (Jér 9,5).

Et ce mot, dira-t-on qu'il convienne aux pécheurs : *Je suis donc le même qui, par l'esprit, sers la loi de Dieu; et par la chair, la loi du péché* (Rm 7,25) ? Il est manifeste qu'ils ne servent Dieu ni dans leur esprit ni dans leur corps. Et comment ceux qui pèchent de corps, serviraient-ils Dieu par l'esprit ? Le foyer des vices est engendré dans la chair par le coeur ! L'auteur même de l'une et l'autre substance le déclare, c'est là qu'est la source et l'origine du péché : *C'est du coeur*, dit-il, *que procèdent les pensées mauvaises, les adultères, les impudicités, les vols, les faux témoignages* (Mt 15,19), et le reste.

La preuve en est désormais bien évidente, ces textes ne peuvent s'entendre de la personne des pécheurs. Car, non seulement ils ne haïssent pas le mal, mais ils l'aiment; loin de servir Dieu par l'esprit et par la chair, ils font le mal dans leur coeur, avant de le commettre dans la chair, et, avant qu'ils livrent leur corps au plaisir, le péché de leur esprit et de leurs pensées les a déjà prévenus.

CHAPITRE 2

De tous les biens qui furent chez le bienheureux Apôtre.

Il reste que nous mesurons la portée réelle de ces paroles aux sentiments intimes de celui qui les a dites.

Qu'est-ce que le bienheureux Apôtre appelle bien ? Qu'est-ce que, par comparaison, il appelle mal ? Nous n'en devons pas juger sur la signification pure et simple des mots, mais du même point de vue que lui; c'est en nous guidant par la dignité et le mérite de celui qui parle, qu'il faut essayer de scruter le fond de sa pensée. Le moyen, en effet, de comprendre les maximes inspirées de Dieu, comme il veut qu'elles le soient, si ce n'est de considérer attentivement la grandeur et le mérite de ceux qui les ont promulguées, et de revêtir, non en paroles, mais en fait et réellement, de semblables dispositions ? C'est de l'état où l'on se trouve, que dépend la manière de concevoir les choses, comme de les dire.

Cherchons donc avec soin quel est ce bien par excellence que l'Apôtre n'a pu accomplir à sa volonté. Nous savons beaucoup de biens, dont on ne peut nier qu'il les ait eus de la nature ou qu'il ne les ait acquis par la grâce ainsi que les hommes d'un mérite égal au sien. La chasteté est bonne, louable est la continence, admirable la prudence, large

l'hospitalité, circonspecte la sobriété, modeste la tempérance, tendre la miséricorde, sainte la justice. Assurément, toutes ces vertus ont existé chez l'apôtre Paul et les autres, si achevées, si parfaites, qu'ils enseignèrent la religion plutôt par leur sainte vie que par leur discours. Dirai-je encore *le soin continuel de toutes les Églises et la constante sollicitude* dont ils étaient consumés ? Quelle miséricorde, quelle perfection, *de brûler pour ceux qui tombent, d'être faible avec les faibles* (cf. 2 Co 11,29) !

Parmi l'abondance de si grands biens, quel est donc celui qu'il n'a pu réaliser en perfection ? Nous ne pourrions le savoir, encore une fois, à moins de nous hausser jusqu'au sentiment qui le faisait parler. Ah ! c'est que, de toutes les vertus que nous avons reconnues en lui, gemmes splendides et précieuses, certes, le mérite pourtant s'avilit et devient à mépris, si on les compare à cette perte brillante et magnifique entre toutes, que *le marchand de l'Évangile désire se procurer, en vendant tout ce qu'il possède* (cf. Mt 13,46) ! Que l'on ne balance pas à y renoncer; et pour les biens innombrables ainsi vendus, un seul bien nous fait riches.

CHAPITRE 3

Quel est le bien véritable que l'Apôtre témoigne n'avoir pu accomplir ?

Quelle est donc cette chose unique, si incomparablement supérieure à tant et de si grands biens, que l'on doive, pour la posséder, les mépriser tous et les rejeter ? Sans aucun doute, cette part excellente dont Marie préféra la magnificence et la perpétuité aux devoirs de l'hospitalité, exaltée en cela par le Seigneur : *Marthe, Marthe, dit-Il, tu te mets en peine et t'agites pour beaucoup de choses; mais il n'est besoin que de quelques-unes, une seule même suffit. Marie a choisi la bonne part; elle ne lui sera pas ôtée* (Lc 10,41-42).

La théorie, la contemplation de Dieu, voilà l'unique nécessaire dont le mérite surpasse tous les mérites des actions saintes, tous les efforts de la vertu. Assurément, les qualités que nous avons vu reluire chez l'apôtre Paul, étaient bonnes, étaient utiles, et plus encore, grandes et illustres. Mais l'étain, qui paraissait d'abord de quelque profit et beauté, s'avilit en regard de l'argent; toute la valeur de l'argent s'évanouit, si on le compare avec l'or, l'or lui-même est à mépris, comparé aux pierres précieuses; toute la beauté enfin des pierres précieuses pâlit devant l'éclat d'une seule perle. De même, tous les mérites de la sainteté, encore qu'ils ne soient pas bons et utiles seulement pour la vie présente, mais nous acquièrent aussi le bien de la vie éternelle, paraîtront vils et, si je puis dire, faits pour mettre à l'encan, au prix des mérites de la contemplation divine.

L'autorité des Écritures confirmera ce parallèle.

Ne disent-elles pas généralement de toutes les créatures de Dieu : *Et voici que tout ce que Dieu avait fait était très bon* (Gn 1,31) ? et de nouveau : *Toutes les choses que Dieu*

a faites, sont bonnes en leur temps (Eccl 39,16) ?

Voilà donc que les créatures matérielles sont proclamées bonnes par rapport au siècle présent, et non pas bonnes simplement, mais très bonnes, avec le superlatif. Et de fait, tant que nous demeurons en ce monde, elles se prêtent aux nécessités de la vie, servent à la santé du corps, sans parler de mainte utilité dont la connaissance nous échappe. Elles sont même très bonnes en ceci, qu'elles nous font *voir les attributs invisibles de Dieu, perçus dans ses ouvrages depuis la création du monde*, et contempler sa *Toute-Puissance éternelle et sa Divinité* (Rm 1,20), dans la grandeur et l'ordre de l'univers créé et de tous les êtres qui subsistent en lui.

Toutefois, de la bonté elles ne retiendront pas même le nom, si on les compare au siècle futur, où les biens demeurent sans changement, où il n'y a plus à redouter aucune altération de la vraie béatitude. Écoutez la description de cette béatitude du monde futur : *La lumière de la lune sera comme la lumière du soleil, et la lumière du soleil brillera sept fois plus, comme la lumière de sept jours* (Is 30,26). Aussi, toutes les choses d'ici-bas, si grandes, si belles au regard et si merveilleuses, paraîtront-elles vanité, au prix de ce que la foi nous promet dans l'avenir : *Toutes choses, s'écrie David, vieilliront comme un vêtement. Tu les changeras, comme un habit dont on se couvre, et elles seront changées; mais Toi, Tu restes toujours le même, et tes années ne passeront point* (Ps 101 27-28). Mais, si rien n'est stable par soi-même, si rien n'est immuable, si rien n'est bon que Dieu; si nulle créature ne peut obtenir la béatitude de l'éternité et de l'immutabilité de par sa nature propre, mais seulement par une participation de son Créateur et par grâce : toute bonté créée s'évanouit en face du Créateur.

Chapitre 4

La bonté et la justice humaines ne sont pas bonnes, si on les compare à la Bonté et à la Justice divines.

Il se trouvera, si nous le voulons, des témoignages plus manifestes, pour établir cette vérité.

Que de choses, dans l'Évangile, sont qualifiées de bonnes ! Un bon arbre, un homme bon, un bon serviteur : *Un bon arbre, est-il dit, ne peut porter de mauvais fruits* (Mt 7,18); *L'homme bon tire du bon trésor de son coeur des choses bonnes* (Ibid., 12,35) *C'est bien, bon et fidèle serviteur* (Ibid., 25,21). Et il n'est certes pas douteux qu'il ne s'agisse, en tous ces cas, d'une bonté réelle. Néanmoins, le mot bon ne s'y pourra plus employer, si nous levons les yeux vers la bonté divine : *Personne n'est bon que Dieu* (Lc 18,19) dit le Seigneur. Au prix de lui, les apôtres eux-mêmes, qui surpassaient de tant de manières la bonté commune des hommes par le mérite de leur élection, sont déclarés mauvais. C'est à eux que s'adresse, en effet, ce discours du Seigneur : *Si donc, méchants comme vous êtes, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, combien*

plus votre Père qui est dans les cieux donnera-t-Il les vrais biens à ceux qui les Lui demandent (Mt 7,11) !

Ensuite, de même que notre bonté se change en malice pour qui considère la Bonté céleste, de même notre justice, comparée à la Justice divine, est jugée semblable à un linge souillé : *Comme un linge souillé sont toutes vos justices (Is 64,6)*, dit le prophète Isaïe.

S'il faut un témoignage plus évident encore, voici la Loi. Ses préceptes sont des préceptes de vie : *car elle a été donnée par les anges, par l'entremise d'un médiateur (Gal 3,19)*; et c'est d'elle encore que l'Apôtre dit : *Ainsi donc, la Loi est sainte; et le commandement est saint, juste et bon (Rm 7,12)*. Mais, en regard de la perfection évangélique, l'oracle divin prononce qu'ils ne sont pas bons : *Je leur ai donné, des préceptes qui ne sont pas bons, et des ordonnances où ils ne trouveront pas la vie (Ez 20,25)*. Entendez aussi l'Apôtre affirmer que toute la gloire de la Loi s'éclipse à la lumière du Nouveau Testament, tellement que, devant la splendeur de l'Évangile, elle ne mérite plus d'être glorifiée : *Ce qui a été glorifié autrefois, dit-il, cesse d'être glorieux en face de cette gloire suréminente (2 Co 3,10)*.

L'Écriture conserve ce style, lorsque, tout à l'opposé, elle met en balance les péchés des hommes. En comparaison des impies, elle justifie ceux qui ont moins péché : *Tu as justifié Sodome (cf. Ez 16,52)*, dit-elle; et encore : *Quel fut le péché de Sodome, ta soeur (cf. Ibid., 49) ? Ailleurs enfin : Israël l'infidèle a paru juste au prix de la perfide Juda (Jér 3,11)*.

Ainsi en va-t-il de toutes les vertus énumérées plus haut : bonnes et précieuses en elles-mêmes, la clarté de la théorie les obscurcit. C'est qu'en occupant les saints d'oeuvres bonnes, il est vrai, de soins terrestres pourtant, elles les retirent, elles les retardent considérablement de la contemplation du Bien suprême.

CHAPITRE 5

Personne ne peut être constamment attentif au Bien souverain.

Celui-ci délivre le malheureux de la main des plus forts, le pauvre et l'indigent de ceux qui le dépouillent (Ps 34,10); il brise la mâchoire des injustes et arrache la proie d'entre leurs dents (Jb 29,17). Tandis qu'il exerce son rôle de justicier, élèvera-t-il le regard d'une âme tranquille vers la Gloire de la divine Majesté ?

Celui-là distribue des aumônes aux pauvres; hôte plein de bienveillance, il accueille la foule des survenants. Dans le moment que les besoins de ses frères occupent et sollicitent son esprit, portera-t-il ses regards vers l'océan sans bornes de la céleste béatitude? Agité des inquiétudes et des soucis de la vie présente, son coeur s'élèvera-t-il au-dessus de la poussière terrestre, pour considérer dans le lointain la condition du siècle à venir ?

C'est pourquoi David désire adhérer sans cesse au Seigneur, et décide que cela seul est bon à l'homme : *D'être uni avec Dieu, c'est pour moi le bonheur, de mettre au Seigneur mon espérance* (Ps 72,28). Mais, l'*Ecclésiaste* prononce que nul parmi les saints n'est capable de réaliser sans reproche cet idéal : *Car, dit-il, il n'y a point de juste sur la terre qui fasse le bien, sans jamais pécher* (Eccl 7,21).

De qui pourra-t-on croire, fût-il de tous les justes et les saints le plus éminent, qu'il ait réussi, dans les liens de ce corps mortel, à posséder immuablement le bien souverain, ne s'écartant jamais de la contemplation divine, ne se laissant point distraire un instant, par les pensées terrestres, de Celui qui seul est bon ? Quelqu'un s'est-il rencontré, qui ne prit aucun souci de la nourriture, du vêtement ni des autres nécessités charnelles ? qui ne fût jamais préoccupé de la réception des frères, d'un changement de séjour, de la construction d'une cellule, jusqu'à désirer le secours des hommes, ou tomber, par un sentiment trop vif de sa détresse, sous le reproche du Seigneur : *Ne vous inquiétez pas pour votre vie de ce que vous mangerez, ni pour votre corps de quoi vous le vêtirez* (Mt 6,25)

Même l'Apôtre Paul, dont la somme de souffrances a passé le labeur de tous les saints, n'a pas rempli cet idéal. Nous l'affirmons sans crainte, d'autant que c'est lui-même qui proteste aux disciples, dans les Actes : *Vous savez que ces mains ont pourvu à ma subsistance et à celle de mes compagnons* (Ac 22,34), et qui écrit aux Thessaloniens : *J'ai travaillé nuit et jour, dans la peine et la fatigue* (2 Thess 3,8). Il acquérait de ce fait, j'y consens, des trésors de mérites. Néanmoins, son âme, pour sainte et sublime qu'elle fût, ne pouvait faire autrement que d'être quelquefois séparée de la céleste théorie, par l'application au travail terrestre.

Aussi, voyez-le reconnaissant, d'une part, les fruits inappréciables qu'il fait dans la vie active ; de l'autre, pesant dans son coeur le bien de la théorie. Il met en quelque sorte sur un plateau de la balance le fruit de tant de labeurs, sur l'autre le délice de la contemplation divine. Puis, longtemps il s'efforce, dirait-on, d'amener à la rectitude parfaite son jugement intérieur. Car, d'un côté, le prix immense de ses travaux le réjouit ; mais, de l'autre, le désir de l'unité et de l'inséparable société du Christ l'invite à quitter son corps. Enfin, dans son doute, il s'écrie : *Que choisir ? Je l'ignore. Je me sens pressé des deux parts. J'ai le désir de voir se briser les liens de mon corps et d'être avec le Christ, ce qui est de beaucoup le meilleur ; mais il est plus utile que je demeure dans la chair à cause de vous* (Phil 1,22-24).

Voilà comme il élève bien au-dessus des fruits de sa prédication ce bien suréminent. Et toutefois, devant la charité, sans laquelle on ne mérite point le Seigneur, il se décide à plier. En considération de ceux qu'il nourrit, comme pourrait le faire une mère, du lait de l'Évangile, il ne refuse pas la séparation d'avec le Christ, dommageable pour lui, mais nécessaire aux autres. Son excessive tendresse, l'incline à ce parti. Ne le pousse-t-elle pas à souhaiter, s'il était possible, le mal suprême de l'anathème pour le salut de ses frères : *Je souhaiterais, d'être anathème du Christ pour mes frères, mes parents selon la*

chair, eux qui sont Israélites (Rm 9,3-4). C'est-à-dire : Je voudrais être voué, non seulement à des peines temporelles, mais à des peines éternelles, pour que tous les hommes, s'il se pouvait, jouissent de la compagnie du Christ; car je suis certain que le salut de tous est plus utile au Christ et à moi-même, que le mien propre.

Donc, afin d'obtenir le bien souverain, qui consiste à jouir de la vue de Dieu et rester perpétuellement uni au Christ, il souhaite de voir se briser les liens de son corps. Caduc comme il est, et empêché par les mille nécessités qui naissent de sa fragilité, il est impossible, en effet, que notre corps mortel ne soit quelquefois séparé de la société du Christ ? Il n'est pas jusqu'à l'âme elle-même, distraite par tant de soins, entravée de tant d'inquiétudes diverses autant que fâcheuses qui ne soit incapable de jouir sans cesse de la contemplation de Dieu. Quelle application si persévérante, quelle vie si austère, qui ne soit de temps en temps sujette aux illusions de l'insidieux et rusé adversaire ? S'est-il trouvé personne, passionné du secret de la solitude et appliqué à fuir le commerce des mortels, au point de ne jamais glisser dans les pensées superflues, ni déchoir, ou par la vue des choses d'ici-bas, ou par le souci des occupations terrestres, de la contemplation divine, qui seule est bonne ? Qui put jamais garder si bien la ferveur de l'esprit, que la pente trop facile de ses pensées ne l'ait parfois emporté loin de sa prière, et soudain précipité du ciel sur la terre ? À qui d'entre nous n'est-il pas arrivé, pour ne rien dire des autres moments de divagation, d'être saisi d'une sorte de stupeur et de tomber d'une chute profonde, à l'heure même qu'il élevait au ciel son âme pleine de supplications ? Offense involontaire, je l'accorde; c'était pourtant offenser Dieu, par où l'on pensait obtenir son pardon. — Qui est tellement exercé et vigilant, qu'il ne se laisse en aucune façon distraire du sens de l'Écriture, tandis qu'il chante un psaume à Dieu ? tellement entré dans l'intimité divine, qu'il puisse se réjouir d'avoir accompli un seul jour le précepte de l'Apôtre, de prier sans cesse ?

Toutes ces misères semblent légères, et quasi sans l'ombre de péché, à plusieurs qui sont enfoncés dans des vices plus grossiers. Mais, pour ceux qui savent le bien de la perfection, une multitude de manquements, fussent-ils minimes, est chose extrêmement grave.

CHAPITRE 6

Ceux qui se croient sans péché ressemblent aux gens qui ont de la chassie aux yeux.

Dans une maison spacieuse, encombrée de hardes, de mobilier, des objets les plus divers, deux hommes pénètrent; le premier jouit d'une vue saine et perçante, le second a les yeux aveuglés par la chassie. Celui-ci, empêché de tout voir avec son regard obscurci, assure qu'il n'y a rien là qu'armoires, lits, bancs, crèches, toutes choses, en un mot, dont le toucher, plutôt que la vue, lui a révélé l'existence. Celui-là, au contraire, dont le clair regard, comme un trait de lumière, a sondé les recoins les plus cachés,

déclare une multitude de petits objets, qui se peuvent à peine compter, et qui, si on les entassait, égaleraient, ou peut-être même surpasseraient par leur nombre la grandeur des quelques meubles reconnus à tâtons par son compagnon.

Tels les saints. Ce sont eux, les voyants, si je puis dire. Dans leur zèle extrême pour la perfection, ils découvrent en soi avec une rare pénétration et condamnent sans merci des choses que notre regard intérieur, enténébré comme il est, ne sait pas apercevoir. Où, selon le jugement de notre négligence, le péché la plus véniel n'a pas terni la blancheur de la conscience, éclatante comme une neige, eux se voient couverts de taches. Et quand cela ? Lorsque, je ne dis pas une pensée vaine s'est glissée dans le sanctuaire de leur âme, mais le souvenir du psaume à réciter a fait dévier leur attention dans le temps de la prière.

Ils ont accoutumé de dire : Si nous supplions quelque personnage élevé en dignité, non pour avoir la vie sauve, mais seulement en vue de quelque avantage temporel : rivés à lui par les yeux et par toute l'âme, suspendus dans une attente pleine d'alarmes à un signe de sa tête, nous tremblons qu'un mot inopportun ou maladroit ne vienne à détourner sa miséricorde. Ou bien, voici que nous sommes à l'audience, devant le tribunal des juges de ce monde. En face, se tient notre partie. Si, au beau milieu des débats, nous nous prenions à tousser, cracher, rire, bâiller ou dormir, combien la haine vigilante de notre ennemi serait-elle prompte à exciter, pour notre perte, la sévérité du juge ! Eh ! lorsque nous supplions le Juge divin, infallible témoin de tous les secrets, afin qu'Il écarte le péril de mort éternelle dont nous sommes menacés, ayant en face de nous surtout celui qui est à la fois notre perfide séducteur et notre accusateur, avec quelle attention, quelle ferveur de prière devons-nous implorer sa Clémence !

En vérité, n'est-ce pas se rendre coupable, je ne dis pas seulement d'une faute légère, mais d'une impiété grave, si, tandis que l'on répand sa prière devant Dieu, on s'écarte de sa Présence, comme on ferait d'un aveugle et d'un sourd, pour suivre la vanité d'une folle pensée ? Mais ceux qui couvrent les yeux de leur cœur du voile épais des vices, et, selon la parole du Sauveur, *en voyant ne voient pas, en entendant n'entendent ni ne comprennent* (Mt 13,13), à peine aperçoivent-ils, dans les profondeurs de leur conscience, les péchés mortels : comment auraient-ils le pur regard qu'il faut pour discerner l'apparition insensible des pensées, ou les mouvements fugitifs et cachés de la concupiscence, qui blessent l'âme d'une pointe légère et subtile, ou les distractions qui les retiennent captifs ? Errant sur tous objets au gré d'une imagination sans retenue, ils n'ont pas l'idée de s'affliger, lorsqu'ils sont arrachés de la divine contemplation, qui est quelque chose d'infiniment simple. Mais quoi ? ils n'ont rien dont ils puissent déplorer la perte ! Ouvrant leur âme toute grande au flot envahissant des pensées, ils n'ont point, en effet, de but fixe auquel ils se tiennent sur toutes choses, et vers lequel ils fassent converger tous leurs désirs.

CHAPITRE 7

Ceux qui disent que l'homme peut être sans péché sont victimes d'une double erreur.

La cause qui nous précipite dans cette erreur, c'est l'ignorance profonde où nous sommes de ce qu'est au juste l'impeccabilité. Les écarts d'imagination, les pensées inconstantes et vaines nous semblent compatibles avec la parfaite innocence.

L'insensibilité nous rend-elle stupides? ou sommes-nous frappés d'aveuglement ?

Toujours est-il que nous n'apercevons en nous que les péchés mortels. Il suffit, à nos yeux, d'éviter ce que condamnent les lois de ce monde. Nous sentons-nous indemnes sur ce point, ne fût-ce que peu de temps, aussitôt nous nous persuadons qu'il n'y a point en nous de péché.

Nous voilà donc à part du nombre des voyants, du fait de notre impuissance à découvrir la multitude des taches légères accumulées en nous. Mais aussi quel état ! Nul sentiment de componction, si la maladie de la tristesse est venue troubler notre âme; nulle douleur des suggestions de vaine gloire qui nous ébranlent; point de larmes pour notre lenteur à prier ou pour notre tiédeur. Que, durant l'oraison et la psalmodie, il nous vienne dans l'esprit des pensées étrangères à l'oraison ou au psaume : nous ne le comptons pas pour faute. Beaucoup de choses que la honte nous arrêterait de dire ou de faire devant les hommes, nous ne rougissons pas d'en occuper notre coeur, ne serait-ce que par moments, sous le regard de Dieu qui nous voit : et nous n'avons point horreur de nous-mêmes. Dans l'exercice de la charité, tandis que nous subvenons aux besoins des frères ou que nous distribuons l'aumône aux pauvres, un nuage vient obscurcir la sérénité de notre joie : hésitation de l'avarice ! Et nous n'avons point de gémissements, pour le déplorer. Nous pensons ne souffrir aucun détriment, si nous quittons le souvenir de Dieu, pour songer aux choses temporelles et corruptibles; et l'oracle de Salomon s'applique à nous fort justement : *On me frappe, mais je ne l'ai pas senti; ou me joue, et je ne m'en suis pas aperçu* (Prov 23,35).

CHAPITRE 8

Qu'il en est peu qui comprennent le péché.

Au contraire, ceux qui mettent toute douceur, joie et béatitude dans la contemplation des choses divines et spirituelles. Si des pensées tyranniques les en arrachent sans leur aveu et seulement un instant, ils pensent avoir commis une sorte de sacrilège, qu'une pénitence immédiate vient aussitôt punir. Quelles larmes, pour avoir préféré à leur Créateur la vile créature qui a détourné le regard de leur âme ! Ils se taxent, je dirais presque d'impiété; et, encore que leur promptitude soit extrême à ramener vers la clarté de la Gloire divine les vœux de leur coeur, les ténèbres, même fugitives, des pensées charnelles leur sont une chose insupportable, et ils ont en exécration tout ce qui retire leur esprit de cette vraie lumière.

Telle était la disposition que le bienheureux apôtre Jean voulait inculquer à tous, lorsqu'il disait : *Mes petits enfants, n'aimez point le monde ni ce qui est dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, la charité de Dieu n'est pas en lui. Car tout ce qui est dans le monde, est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et orgueil de la vie; et cela ne vient pas du Père, mais du monde. Cependant, le monde passe, et sa concupiscence avec lui; mais celui qui fait la Volonté de Dieu, demeure éternellement* (Jn 2,15-17).

C'est ainsi que les saints mettent en mépris toute la substance de ce monde. Mais il est impossible qu'ils ne soient emportés jusqu'à elle, du moins par de brèves distractions; et nul parmi les hommes, notre Seigneur et Sauveur excepté, n'a pu contenir dans la contemplation divine la naturelle mobilité de son âme, au point de ne s'en laisser détacher et de ne pécher jamais par l'affection d'une chose créée. L'Écriture dit en effet : *Les astres eux-mêmes ne sont pas purs devant Lui* (Jb 25,5); et de nouveau : *Il ne se fie pas à ses saints, et dans ses anges Il trouve des défauts*, ou, selon une version plus exacte : *Parmi ses saints eux-mêmes, nul n'est immuable, et les cieus ne sont pas purs devant sa Face* (Ibid., 15,15).

CHAPITRE 9

Avec quelle prudence le moine doit garder la mémoire de Dieu.

Je comparerais volontiers les saints, et non sans justesse, aux danseurs de corde et funambules. Lorsqu'ils s'efforcent de garder fidèlement le souvenir de Dieu, ne semble-t-il pas qu'ils marchent dans le vide sur des cordes tendues dans les hauteurs de l'air ? Or, les funambules, qui jouent leur vie sur un passage aussi étroit, savent que la mort les attend, cruelle, instantanée, si le moindre défaut d'équilibre vient à les faire dévier et quitter la direction d'où dépend leur salut. Tandis qu'avec une habileté merveilleuse, ils dirigent péniblement leur marche aérienne, quelle prudence, quel soin ne leur faut-il pas, à tenir ce sentier plus étroit que le pas d'un homme ! Autrement, la terre, qui est pour tous la base naturelle, le fondement solide et sûr, devient leur perte immédiate et manifeste. Non qu'elle change de nature; mais parce qu'ils y sont précipités par le poids de leur corps.

De même la Bonté infatigable et l'immuable Substance de Dieu ne blessent personne. C'est nous qui nous donnons la mort, en nous écartant des cimes du ciel, pour tendre vers les bassesses de la terre. Que dis-je ? l'écart lui-même est notre mort : *Malheur à eux, est-il dit, parce qu'ils se sont retirés de Moi; ils seront la proie des dévastateurs, parce qu'ils ont prévarié contre Moi* (Os 7,13); *Malheur à eux lorsque Je Me serai retiré d'eux* (Ibid., 9,12). Il est dit encore : *Ta malice t'accusera, et ton infidélité te reprendra. Sache donc et comprends quel mal c'est pour toi, quelle amertume, d'avoir abandonné le Seigneur* (Jér 2,19). C'est qu'en effet, *tout homme est prisonnier dans les*

liens de ses péchés (Prov 5,22).

Aux gens de cette sorte, le Seigneur adresse justement ce reproche : *Voici, vous tous qui allumez un feu et vous environnez de flammes, marchez dans l'ardeur de votre feu et dans les flammes que vous avez allumées (Is 50,11); et encore : Celui qui allume le mal, y périra (Prov 19,9).*

CHAPITRE 10

Ceux qui tendent à la perfection s'humilient en vérité, et sentent qu'ils ont toujours besoin de la Grâce de Dieu.

@Déchoir, par le poids victorieux des pensées terrestres, des hauteurs sublimes de la contemplation; passer, contre sa volonté, et qui plus est à son insu, sous la loi du péché et de la mort; se voir détourner de la divine Présence, pour ne rien dire des autres causes de distractions, par les oeuvres énumérées plus haut, bonnes et justes à la vérité, terrestres néanmoins : voilà donc qui est pour les saints d'une expérience quotidienne. Certes, ils ont sujet de pousser des gémissements continuels vers le Seigneur; ils ont sujet de se proclamer pécheurs, non pas seulement de bouche, mais aussi de coeur, avec les sentiments d'une vraie humilité et componction; ils ont sujet de répandre sans cesse de vraies larmes de pénitence, en implorant le pardon des fautes où les entraîne chaque jour la fragilité de la chair. Aussi bien, c'est pour jusqu'au dernier instant de leur vie qu'ils se voient la proie des agitations qui leur sont une perpétuelle et cuisante douleur, hors d'état d'offrir leurs supplications elles-mêmes sans mélange d'inquiétude. Conscients désormais de l'inanité des forces humaines, pour atteindre, malgré le fardeau de la chair, à la fin désirée, de leur impuissance à s'unir selon le désir de leur coeur au Bien incomparable et souverain; des distractions qui les mènent captifs vers les choses de ce monde, loin de la contemplation divine : ils recourent à la Grâce de Dieu, qui justifie les impies (Rm 4,5), et protestent avec l'Apôtre : *Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? La Grâce de Dieu par notre Seigneur Jésus Christ.* Ils sentent, en effet, qu'ils ne peuvent accomplir le bien qu'ils veulent; mais qu'ils tombent sans cesse dans le mal qu'ils ne veulent pas, qu'ils détestent, je veux dire dans l'agitation des pensées ou le souci des choses temporelles.

CHAPITRE 11

Explication de cette parole : *Je prends plaisir à la Loi de Dieu, selon l'homme intérieur... etc.*

Assurément, ils prennent plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur, lequel, dépassant tout le visible, s'efforce de vivre dans une constante union avec le Seigneur. Mais ils voient dans leurs membres, c'est-à-dire inhérente et connaturelle à notre

condition d'hommes, une autre loi, qui lutte contre la loi de l'esprit; et c'est elle qui captive leur intelligence sous la loi tyrannique du péché, en la forçant d'abandonner le bien souverain, pour s'assujettir aux pensées terrestres. Si utiles que celles-ci paraissent, lorsqu'elles sont commandées par la religion, afin de subvenir à quelque nécessité : en comparaison du Bien divin qui réjouit leur vue, les saints y voient un mal qu'il faut fuir, parce quelles les arrachent, pour un temps du moins, à la joie de cette parfaite béatitude. Oui, c'est véritablement une loi de péché, celle que la prévarication du premier père sur le genre humain, lorsque, en punition de sa faute, le juste Juge porta contre lui cette sentence : *La terre est maudite dans tes travaux, elle te produira des épines et des chardons, et c'est à la sueur de ton front que tu mangeras ton pain* (Gn 3,17). C'est là, dis-je, la loi inhérente aux membres de tous les mortels, qui lutte contre la loi de notre esprit et nous éloigne de la contemplation de Dieu. Par elle, après que l'homme eut acquis la connaissance du bien et du mal, la terre, maudite dans nos travaux, a commencé de produire des épines et des chardons. Cependant, les semences naturelles des vertus s'étouffent sous ces rejetons maudits; impossible de manger autrement qu'à la sueur de notre front le pain *qui descend du ciel* (Jn 6,33) et *fortifie le coeur de l'homme* (Ps 103,15).

Tout le genre humain, sans exception, est soumis à cette loi. Quelque saint qu'il soit, nul ne mange ce pain qu'à la sueur de son front et moyennant la vigilante application du coeur.

Quant au pain ordinaire, il ne manque pas de riches, comme nous le voyons, qui s'en nourrissent, sans avoir à dépenser la sueur de leur front.

CHAPITRE 12

Sur ces mots : *Nous savons que la Loi est spirituelle... etc.*

Cependant, le bienheureux Apôtre assure que cette loi est spirituelle : *Nous savons, dit-il, que la Loi est spirituelle; mais moi, je suis charnel, vendu pour être esclave du péché* (Rm 7,14). En effet, la loi est spirituelle, qui nous ordonne de manger à la sueur de notre front le vrai pain *qui descend du ciel*, mais d'être vendus au péché, nous rend charnels.

Quel péché ? et de qui ? Sans aucun doute, celui d'Adam, dont la prévarication nous a vendus : négoce ruineux, si je puis parler de la sorte, commerce déshonoré par la fraude ! Se laissant gagner aux séductions du serpent, il mange du fruit défendu, et par là, vend et dévoue toute sa descendance au joug d'une éternelle servitude.

C'est la coutume entre vendeur et acheteur : celui qui veut devenir la chose d'autrui, reçoit un prix de son acheteur, pour compenser la perte de sa liberté et l'abandon qu'il fait de lui-même à un esclavage perpétuel. Or, voilà exactement ce qui se passe entre Adam et le serpent. Adam reçoit le prix de sa liberté, en mangeant du fruit défendu. Dès

lors, il renonce à la condition libre dans laquelle il était né, et choisit sans retour l'esclavage du démon, dont il a obtenu ce paiement fatal. De plus, ce pacte qui le lie, constitue un titre véritable qui engage par la suite et à jamais toute sa postérité dans la même servitude. D'un mariage d'esclaves, il ne peut naître que des esclaves.

Quoi donc ? À force de ruse et d'habileté, l'acheteur a-t-il donc ravi son domaine au vrai et légitime Seigneur ? Non pas. Une seule fourbe n'a pu lui livrer à fond le Trésor divin, au point que le Maître véritable perdit entièrement son droit de propriété. Ne se courbe-t-il pas lui-même, tout rebelle et fugitif qu'il soit, sous le joug de la servitude divine ? Mais, à toutes les créatures raisonnables, le Créateur avait accordé le libre arbitre : Il ne devait pas restituer sans leur aveu dans leur liberté originelle, ceux qui s'étaient sacrilègement vendus par un péché de gourmandise. Tout ce qui est contraire à la bonté et à l'équité, répugne à l'Auteur de toute justice et tendresse. Or, il eût été contraire à sa Bonté de reprendre le bienfait de la liberté, après l'avoir donné; il eût été contraire à sa Justice, que, paralysant la liberté de l'homme et la tenant captive par sa puissance, il ne le laissât pas exercer son pouvoir. Mais il réserva son salut pour les siècles futurs, afin que la plénitude du temps fixé vînt régulièrement jusqu'à son terme. Il fallait que la race d'Adam persévérât dans la condition de son aïeul, tant que, par sa Grâce et le prix de son Sang répandu, son premier Maître la rétablît dans son ancien état de liberté, délivrée des chaînes qu'elle tenait de la naissance. Il pouvait la sauver dès l'origine. Il ne le voulut pas. L'équité ne lui permettait pas de contrevenir aux dispositions de son décret. Voulez-vous connaître ce qui vous a vendus ? Écoutez voire Rédempteur qui vous le déclare hautement par la bouche du prophète Isaïe : *Où est l'acte de divorce de votre mère, par lequel Je l'ai répudiée ? ou quel est le créancier auquel Je vous ai vendus ? Voici : C'est pour vos iniquités que vous avez été vendus, pour vos crimes que J'ai renvoyé votre mère* (Is 1,1). Davantage, voulez-vous clairement savoir pourquoi Il ne voulut point user de puissance, afin de vous délivrer du joug de servitude auquel vous étiez dévoués ? Écoutez ce qu'Il ajoute aux paroles par lesquelles Il reprochait tout à l'heure aux esclaves du péché la cause de leur vente volontaire : *Ma Main est-elle donc raccourcie, est-elle devenue plus petite, pour que Je ne puisse plus sauver ? ou n'ai-Je pas assez de force pour délivrer ?* (Ibid., 2). Mais qu'est-ce qui s'est toujours opposé à cette Miséricorde toute-puissante ? Le même prophète vous l'annonce : *Non, la Main du Seigneur n'est pas devenue trop courte pour sauver; ni son oreille trop dure pour entendre. Mais ce sont vos iniquités qui ont creusé un abîme entre vous et votre Dieu, vos péchés qui lui ont fait cacher sa Face pour ne pas entendre* (Ibid., 59,1-2).

CHAPITRE 13

Sur ces paroles : *Je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair* (Rm 7,18).

Charnels, condamnés aux épines et aux chardons, de par la malédiction première de Dieu; vendus par notre père dans un marché inique : nous sommes donc impuissants de faire le bien que nous voulons. Occupés de la pensée du Dieu très-haut, la nécessité nous en arrache, pour songer aux besoins de l'humaine fragilité; brûlant d'amour pour la pureté, les aiguillons de la chair, que nous voudrions ignorer, nous blessent maintes fois malgré nous.

Par là, nous savons que le bien n'habite pas dans notre chair, je veux dire la constante et perpétuelle tranquillité de contemplation et de pureté dont nous nous sommes entretenus. Il s'est fait en nous un funeste et lamentable divorce. Par l'esprit, nous voudrions servir la Loi de Dieu et ne détourner jamais notre vue de la Clarté divine. Mais, environnés des ténèbres de la chair, une loi de péché nous arrache de force au bien que nous connaissons. Des cimes de l'esprit, nous tombons vers les soucis et les pensées terrestres, auxquels nous condamnons justement la loi du péché, la Sentence divine portée contre le premier pécheur.

De là vient que le bienheureux Apôtre, tout en confessant ouvertement cette inévitable nécessité de péché où lui et les autres saints se trouvent engagés, ne laisse pas de prononcer hardiment que pas un d'eux n'est damnable pour ce fait : *Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus. Car la Loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus m'a délivré de la loi du péché et de la mort* (Rm 8,1-2). C'est-à-dire : La Grâce que le Christ répand chaque jour sur tous ses saints, les absout, lorsqu'ils implorent la remise de leurs dettes, de cette loi du péché et de la mort à laquelle les assujettit sans cesse une involontaire fatalité.

Ainsi, vous le voyez, ce n'est pas dans la personne des pécheurs, mais de ceux qui sont véritablement saints et parfaits, que le bienheureux Apôtre a proféré cette sentence : *Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je hais; ou celle-ci : Je vois dans mes membres une autre loi, qui lutte contre la loi de mon esprit, et qui me rend captif sous la loi du péché qui est dans mes membres.*

CHAPITRE 14

Objection : Ce que l'Apôtre dit : *Je ne fais pas le bien que je veux...* etc., ne convient ni aux infidèles ni aux saints.

GERMAIN. — Selon nous, ces textes ne conviennent pas plus à ceux qui vivent dans les péchés mortels, qu'à l'Apôtre ou aux parfaits qui ont atteint sa mesure. Proprement, ils doivent s'entendre de ceux qui, après avoir reçu la Grâce divine et connu la Vérité, désirent s'abstenir des vices charnels, mais se voient entraînés vers leurs convoitises invétérées, par la force d'une habitude ancienne qui domine tyranniquement dans leurs membres, telle une loi de nature. L'habitude et la répétition du mal deviennent, en effet, comme une loi naturelle. Inhérente aux membres de la faible humanité, celle-ci captive

et emporte au vice les inclinations de l'âme insuffisamment formée aux pratiques de la vertu et, si l'on peut ainsi dire, de chasteté novice encore et tendre. Elle la soumet, en vertu de l'antique condamnation, à la mort et au joug tyrannique du péché, ne lui permettant pas d'atteindre au bien de la pureté qu'elle aime, mais la contraignant plutôt de faire le mal qu'elle déteste.

CHAPITRE 15

Réponse à l'objection.

THÉONAS. — Vos idées ont déjà fait un sensible progrès. C'est vous-mêmes qui prétendez maintenant que ces paroles ne se comprendraient pas dans la personne des pécheurs absolus, mais conviennent proprement à ceux qui s'efforcent de s'abstenir des vices charnels. Après en avoir séparé les destinataires du nombre des pécheurs, vous en viendrez peu à peu jusqu'à les confondre parmi les fidèles et les saints.

Car, quelles sortes de péchés pourraient-ils commettre, selon vous, dont la Grâce quotidienne du Christ dût les délivrer, s'ils s'y engageaient après le baptême ? De quel corps de mort faut-il penser que l'Apôtre a dit : *Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? La Grâce de Dieu par Jésus Christ notre Seigneur ?* N'est-il pas manifeste, comme la vérité vous a contraints de l'avouer à votre tour, qu'il ne s'agit point ici des péchés mortels, dont le prix est la mort éternelle : homicide, fornication, adultère, ivresse, vol, rapine; mais du corps de péché dont nous avons précédemment parlé, et auquel porte remède la Grâce quotidienne du Christ ? Tel, après avoir reçu le baptême et la science de Dieu, s'abandonne-t-il à l'autre corps de mort, celui des péchés graves : qu'il le sache, son crime ne sera pas effacé par la Grâce quotidienne du Christ, c'est-à-dire le pardon facile que le Seigneur accorde à notre prière, pour des erreurs sans conséquences; mais il devra subir les longues afflictions de la pénitence et de grandes peines expiatoires, à moins qu'il ne soit voué, dans la vie future, aux supplices du feu éternel. C'est le même apôtre qui le déclare : *Ne vous y trompez point : ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les ivrognes, ni les calomniateurs, ni les rapaces ne posséderont le royaume de Dieu* (1 Co 6,9-10).

Je vous le demande encore une fois, quelle est cette loi qui milite dans nos membres et lutte contre la loi de notre esprit, qui, après nous avoir menés, en dépit de notre résistance, tels des captifs sous la loi du péché et de la mort et rendus ses esclaves quant à la chair, nous laisse néanmoins servir Dieu par l'esprit ?

Je ne pense pas, quant à moi, que la loi du péché désigne les péchés énormes ou qu'elle puisse s'entendre des crimes énumérés à l'instant. À se rendre coupable de telles fautes, on ne servirait plus la loi de Dieu par l'esprit, mais on devrait, au contraire, faire divorce avec elle dans son cœur, avant d'en commettre quelque-une dans sa chair.

Qu'est-ce que servir la loi du péché, sinon accomplir ce que le péché commande ? Mais quel est le péché, dont une sainteté aussi achevée que celle de l'Apôtre peut se sentir captive, sans douter pourtant que la Grâce du Christ ne la délivre ! Car il dit : Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? La Grâce de Dieu par Jésus Christ notre Seigneur. Quelle sera, dis-je, à votre sens, cette loi dans nos membres, qui, en nous arrachant à la Loi de Dieu, pour nous captiver sous la loi du péché, fait de nous des malheureux, plutôt que des coupables ? Tellement, qu'au lieu d'être voués aux éternels supplices, nous soupignons seulement de voir s'interrompre la joie de notre béatitude, et nous écrivons avec l'Apôtre, en quête d'un secours qui nous y rétablisse : Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? Être emmené captif sous la loi du péché, qu'est-ce autre chose que demeurer dans les actes du péché ? Or, quel est le bien par excellence que les saints ne peuvent accomplir, sinon celui au prix de quoi tous les autres cessent d'être des biens ? Certes, il existe, nous le savons, des biens multiples en ce monde, et avant tout, la chasteté, la continence, la sobriété, l'humilité, la justice, la miséricorde, la tempérance, la piété. Mais ils ne sauraient aller de pair avec ce bien souverain. D'autre part, ils sont à la portée, je ne dirai pas des apôtres, mais des âmes médiocres. Aussi bien, si ou ne les accomplit, on sera puni de l'éternel supplice ou des labeurs d'une longue pénitence; mais il ne faut point espérer sa délivrance de la Grâce quotidienne du Christ.

Avouons-le donc, ces paroles ne s'ajustent bien qu'à la personne de l'Apôtre et des saints. Journallement assujettis à la loi du péché, telle que nous l'avons définie, et non pas à celle qui consiste dans les fautes graves, gardent la confiance de leur salut. Ils ne sont point précipités dans le crime; mais, comme nous l'avons dit souvent, ils déchoient de la contemplation divine à la misère, des soucis temporels, incessamment frustrés du bien de la vraie béatitude.

Supposons un instant que, par cette loi des membres, ils se sentissent engagés en des crimes quotidiens : ce n'est pas la félicité qu'ils se plaindraient d'avoir perdue, mais l'innocence. L'Apôtre Paul ne dirait pas : *Malheureux homme que je suis !* mais : *Homme impur, scélérat que je suis !* Il ne souhaiterait pas la délivrance de ce corps de mort, c'est-à-dire de la condition mortelle, mais des hontes et des crimes de la chair. Or, au contraire, se voyant, de par l'humaine fragilité, tenu captif et entraîné vers les sollicitudes et les soins charnels, fruits de la loi du péché et de la mort, il gémit sur cette loi à laquelle il est soumis malgré lui et recourt sur-le-champ au Christ, dont la Grâce le sauve par une prompte délivrance. Tout ce que la loi du péché, racine féconde en épines et chardons de pensées et de soucis terrestres, vient à produire de sollicitudes au coeur de l'Apôtre, la Loi de la Grâce l'arrache sans tarder : *Car, dit-il lui-même, la Loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus m'a délivré de la loi du péché et de la mort (Rm 8,2).*

CHAPITRE 16

Qu'est-ce que le corps du péché ?

Tel est l'inévitable corps de mort, où les parfaits, après avoir goûté *combien le Seigneur est bon* (ps 33,9), retombent journallement, éprouvant avec le prophète *quel mal c'est pour eux, quelle amertume, d'avoir abandonné le Seigneur leur Dieu* (Jér 2,19).

Tel est le corps de mort qui les retire de la contemplation céleste et les abaisse aux choses de la terre; qui, durant qu'ils psalmodient ou se tiennent prosternés pour la prière, évoque dans leur pensée le souvenir de formes humaines, de paroles, d'affaires, d'actions superflues.

Tel est le corps de mort qui fait obstacle à leur ambition, lorsque, jaloux d'imiter la sainteté des anges et désireux d'adhérer constamment au Seigneur, ils ne réussissent point à rencontrer un si grand bien, mais font le mal qu'ils ne veulent pas, emportés qu'ils sont, même par l'esprit, vers des choses qui n'intéressent ni le progrès ni la consommation des vertus.

Aussi, le bienheureux Apôtre, afin d'exprimer évidemment qu'il avait parlé des saints, des parfaits, de ceux, en un mot, qui lui ressemblaient, poursuit immédiatement, comme s'il se désignait du doigt : *Ainsi donc, moi-même...* (Rm 7,25). Ce qui équivaut à dire : Moi qui vous parle de la sorte, ce ne sont pas les mystères de la conscience d'autrui, mais ceux de la mienne propre, que je prétends vous découvrir. Aussi bien, ce lui est une coutume familière de faire usage de locutions de ce genre, lorsqu'il veut se désigner spécialement : Moi Paul, je vous conjure par la mansuétude et la modestie du Christ (2 Co 10,1); et de nouveau : *Si ce n'est que pour moi, je n'ai point voulu vous être à charge* (Ibid., 12,13); ou : *Eh bien, soit ! pour moi, je ne vous ai pas été à charge* (Ibid., 16); ailleurs : *C'est moi Paul qui vous le dis : si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous servira de rien* (Gal 5,2); aux Romains enfin : *Je souhaiterais d'être moi-même anathème du Christ pour mes frères* (Rm 9,3).

On peut même raisonnablement penser qu'il a voulu mettre un accent particulier, une sorte d'emphase dans sa manière de dire : *Ainsi donc, moi-même*, comme pour signifier : Moi que vous connaissez pour un Apôtre du Christ, que vous révérez en tout honneur et respect, que vous croyez si grand et si parfait, moi qui suis le porte-parole du Christ, je confesse que, servant la Loi de Dieu par l'esprit, je sers la loi du péché par la chair. Les distractions inhérentes à l'humaine condition, me forcent à descendre souvent du ciel sur la terre; et, des hauteurs où il aime à planer, mon esprit s'abîme au souci des choses basses et vulgaires. Loi du péché, qui, je le sens, me fait captif à tout moment : et, bien que mes désirs persévèrent dans leur direction immuable vers Dieu, je me vois impuissant à m'évader de cette captivité violente, à moins d'un incessant recours à la Grâce du Sauveur.

CHAPITRE 17

Tous les saints se sont avoués impurs et pécheurs en toute vérité.

Cette fragilité de la nature touche les saints de continuels soupirs; et, lorsqu'ils considèrent la mobilité de leurs pensées ou sondent les replis cachés de leur conscience, ils s'écrient d'une voix suppliante : *N'entre pas en jugement avec ton serviteur, car nul vivant ne sera trouvé juste devant Toi*(Ps 142), ou : *Qui se glorifiera d'avoir le coeur pur ? qui aura l'assurance d'être net de tout péché* (Prov 20,9) ? Et de nouveau : *Il n'y a point de juste sur la terre qui fasse le bien, sans jamais pécher* (Eccl 7,21); ou encore : *Qui connaît ses manquements* (Ps 18,3) ?

Combien ont-ils estimé la justice de l'homme infirme, imparfaite, toujours dans le besoin de la Miséricorde divine!

Voici que la Parole de Dieu a dissipé les iniquités et les péchés de l'un d'eux, avec un charbon de feu pris sur l'autel. Or, après sa vision merveilleuse de la Divinité, après avoir contemplé les chérubins sublimes et reçu la révélation des mystères du ciel, il s'écrie : *Malheur à moi ! je suis un homme aux lèvres impures, et j'habite au milieu d'un peuple aux lèvres impures* (Is 6,5). Et je crois, quant à moi, qu'il n'eût pas senti, même alors, l'impureté de ses lèvres, s'il n'avait appris, par la contemplation de Dieu, la vraie et entière pureté de la perfection. Mais à cette vue, il connut soudain la souillure qui lui demeurait auparavant cachée. Car c'est bien de la souillure de ses propres lèvres qu'il parle, et non de la souillure du peuple, lorsqu'il dit : *Malheur à moi ! je suis un homme aux lèvres impures*. La preuve en est dans ce qui suit : *Et j'habite au milieu d'un peuple aux lèvres impures*.

Davantage, lorsqu'il confesse, dans sa prière, l'impureté des péchés qui souillent, pour ainsi dire, toute la face de la terre, sa supplication ne se borne pas aux méchants, mais elle embrasse avec eux le peuple des justes : *Voici, dit-il, que Tu T'es irrité, et nous avons péché. Nous fûmes toujours dans nos péchés, mais nous serons sauvés. Tous nous sommes devenus comme un impur; et toutes nos justices, comme un linge souillé* (Is 64,5-6).

Je vous le demande, quoi de plus évident que de telles paroles ? Il a considéré d'une part, non pas une de nos justices, mais toutes. D'autre part, il passe comme en revue ce qu'il a pour nous de plus immonde et repoussant. Et n'ayant rien trouvé, au train de la vie humaine, de plus sordide ni de plus impur, c'est à un linge souillé et qui fait horreur, qu'il les compare.

C'est donc en vain que vous opposez à l'évidence manifeste de la vérité l'épine de votre objection. Vous l'exprimiez naguère comme il suit : *Si personne n'est exempt de péché, personne n'est saint. Si personne n'est saint, personne ne sera sauvé*. Mais le témoignage du prophète dénoue le problème : *Voici, dit-il, que Tu T'es irrité, et nous avons péché*. Entendez : Lorsque, Te détournant de l'élévation de notre coeur et de nos négligences, Tu nous as dépouillés de ton secours, aussitôt le gouffre des péchés nous a engloutis. Comme si l'on disait au globe resplendissant du soleil : *Voici que tu t'es*

incliné au-dessous de l'horizon, et l'obscurité ténébreuse nous a couverts. Et cependant, tout en affirmant que les saints ont péché, et non seulement qu'ils ont péché, mais qu'ils sont restés toujours dans leurs péchés, il ne va pas jusqu'à désespérer de leur salut : Nous fûmes toujours dans nos péchés, poursuit-il, mais nous serons sauvés.

Je rapprocherais cette parole : *Voici que Tu T'es irrité, et nous avons péché*, de celle de l'Apôtre : *Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ?* — Ce que le prophète ajoute : *Nous fûmes toujours dans nos péchés, mais nous serons sauvés*, s'accorde bien aussi à la suite de saint Paul : *La Grâce de Dieu par Jésus Christ notre Seigneur*. De même, ce passage du prophète : *Malheur à moi ! Je suis un homme aux lèvres impures et j'habite au milieu d'un peuple aux lèvres impures*, paraît comme un écho de ce que nous avons entendu tout à l'heure : *Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ?* — Enfin, quand le prophète continue : *Et voici que l'un des séraphins vola vers moi, et dans sa main était un charbon (ou une pierre) de feu, qu'il avait prise avec des pinces sur l'autel; et il en toucha ma bouche, et il dit : Vois, avec ceci j'ai touché tes lèvres, et ton iniquité va être ôtée, ton péché effacé* (Is 6,6-7); lorsque, dis-je, le prophète parle de la sorte, ne croirait-on pas entendre saint Paul, qui dit de son côté : *La Grâce de Dieu par Jésus Christ notre Seigneur ?*

Vous voyez comment tous les saints ont parlé, non pas tant dans la personne du peuple, qu'en leur propre nom, et comment ils s'avouent pécheurs véritablement. Mais en même temps, ils ne désespèrent aucunement de leur salut. La plénitude de la justice, que la fragilité humaine leur ôte la confiance d'obtenir par eux-mêmes, ils l'attendent de la Grâce du Seigneur et de sa grande pitié.

CHAPITRE 18

Même les saints et les justes ne sont pas sans péché.

Que personne en cette vie, aussi saint qu'on le veuille, ne puisse être exempt de dette et de péché, mais nous l'apprenons de la bouche même du Sauveur.

Il enseigne à ses disciples la formule de la prière parfaite : or, parmi les autres commandements, si sublimes et si augustes, lesquels ne sauraient convenir aux méchants ni aux infidèles, puisque aussi bien ils ne sont donnés qu'aux saints et aux parfaits, il ordonne d'insérer cette demande : *Remets-nous nos dettes, comme nous remettons à ceux qui nous doivent* (Mt 6,12).

Si cette prière est véritable sur les lèvres des saints, comme il faut le croire sans l'ombre d'un doute, se rencontrera-t-il un homme assez entêté et présomptueux, assez enflé de la folle superbe du démon, pour se déclarer sans péché ? Ne serait-ce pas se croire plus grand que les apôtres ? Que dis-je ? Ce serait accuser le Sauveur Lui-même d'ignorance ou de légèreté. Car, ou bien Il ne savait pas qu'il pouvait y avoir des hommes exempts de dettes, ou Il a donné un vain enseignement à des gens qu'Il connaissait pour n'avoir

nul

besoin de ce remède.

D'ailleurs, lorsque les saints, fidèles observateurs du commandement de leur Roi, répètent journallement : *Remets-nous nos dettes*, ou bien ils disent vrai, et donc personne n'est sans faute, ou c'est une feinte, et dans ce cas, il est encore véritable qu'ils ne sont pas exempts du péché de mensonge.

Aussi, le grand sage que fut l'*Ecclésiaste*, prononce-t-il, sans faire nulle exception : *Il n'y a point de juste sur la terre qui fasse le bien, sans jamais pécher* (Eccl 7,21). Il ne s'est jamais trouvé, il ne se trouvera jamais personne sur cette terre, d'une sainteté, diligence et application telles, qu'il puisse adhérer constamment au bien véritable, et n'ait à constater chaque jour, avec ses distractions, sa culpabilité. Cependant, tout en prononçant qu'il n'est pas sans péché, l'Écriture ne nie pas qu'il ne soit juste.

CHAPITRE 19

À l'heure même de la prière, le péché ne saurait être qu'à grand-peine évité.

On veut attribuer à la nature humaine l'impeccabilité : soit ! Mais, au lieu de vaines paroles, que l'on apporte, pour nous combattre, le témoignage de la conscience. C'est là la preuve qui compte. Et que l'on ne se déclare sans péché, que si l'on a le sentiment de n'avoir jamais été séparé du souverain bien. J'irai plus loin. Quiconque, le regard sur sa conscience, pourra s'assurer d'avoir célébré une seule synaxe, pour ne rien dire de plus, sans distraction de pensée, de parole ou d'action : que celui-là se proclame sans péché. Mais non ! Il nous faut bien le reconnaître, notre esprit volage est prompt à s'écarter sur tous objets frivoles et superflus. Et voilà pourquoi nous confessons en toute vérité que nous ne sommes point sans péché. Si attentif que l'on soit à garder son coeur, on ne le gardera jamais selon le désir de la partie spirituelle.

Aussi bien, plus l'âme progresse, plus grande est la pureté de contemplation où elle est parvenue; plus aussi elle se voit impure, comme dans le miroir de sa propre pureté. Quelqu'un se porte-t-il de tout lui-même vers une contemplation plus sublime; le regard en avant, sans cesse habite-t-il par le désir dans de plus hautes régions : nécessairement, il méprise le degré où il se trouve comme inférieur et vil. L'oeil sain distingue plus de choses; une vie sans reproche que l'on se reprend avec plus de douleur; l'amendement des moeurs et le zèle vigilant de la vertu multiplient gémississements et soupirs. Impossible de se satisfaire avec le degré où l'on est parvenu. Plus l'âme est pure; plus elle se voit souillée, et trouve en soi des raisons de s'humilier, plutôt que de s'élever. Plus elle est rapide dans son vol vers les cimes, plus elle voit grandir devant soi l'espace à parcourir.

Aussi l'apôtre privilégié entre tous, celui *que Jésus aimait*, a-t-il, en reposant sur la poitrine de son Maître, tiré, pour ainsi dire, du Coeur divin cette parole : *Si nous disons*

que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous (1 Jn 1,8). Et si, quand nous disons que nous sommes sans péché, nous n'avons pas en nous la Vérité, c'est-à-dire le Christ, que gagnons-nous par cette profession, sinon que de pécheurs nous nous rendons publiquement criminels et impies ?

CHAPITRE 20

De qui l'on doit apprendre à s'affranchir du péché, et à se rendre parfait dans les vertus.

Enfin, si nous avons à coeur d'approfondir la question et de savoir plus exactement si l'impeccabilité est possible à la nature humaine, qui nous en instruira mieux que ceux qui *ont crucifié leur chair avec ses vices et ses convoitises* (Gal 5,24), et pour qui *le monde est crucifié* (Ibid., 6,14) véritablement ? Or, après avoir déraciné tous les vices de leur coeur; bien plus, alors qu'ils s'efforcent de bannir jusqu'à la pensée et au souvenir du péché : ils confessent tous les jours avec loyauté qu'ils ne peuvent rester sans la tache du péché, l'espace d'une heure seulement.

CHAPITRE 21

Bien qu'ayant conscience de n'être pas sans péché, nous ne devons pas nous suspendre nous-mêmes de la communion du Seigneur.

Nous ne devons pas toutefois nous suspendre nous-mêmes de la communion du Seigneur, parce que nous avons conscience d'être pécheurs. Au contraire, nous irons la recevoir avec une avidité plus grande, afin d'y trouver la santé de l'âme et la pureté de l'esprit, mais dans les sentiments de l'humilité et de la foi, nous jugeant indignes d'une telle Grâce, et cherchant uniquement le remède à nos blessures.

Si nous attendions d'être dignes, nous ne ferions pas même la communion une fois l'an. Cette pratique de la communion annuelle est celle de plusieurs, qui demeurent dans les monastères. Ils se forgent une telle idée de la dignité, de la sainteté, de la grandeur des divins Mystères, qu'il ne faut s'en approcher, à leur sens, que, si l'on est saint et sans tache, et non pas plutôt afin de le devenir. Ils pensent éviter toute présomption orgueilleuse. En réalité, celle où ils tombent est plus grande : car, le jour du moins où ils communient, ils se jugent dignes de la communion.

Combien est-il plus raisonnable de recevoir les sacrés Mystères chaque dimanche, comme le remède à nos maladies, humbles de coeur, croyant et confessant que nous ne saurions mériter cette Grâce; au lieu de nous enfler de cette vaine persuasion, qu'au moins nous en serons dignes au bout de l'an !

Mais, afin de comprendre ces choses et d'en garder un utile souvenir, implorons avec plus d'attention la Miséricorde du Seigneur, afin qu'Il nous aide à les accomplir. Elles ne s'apprennent pas, en effet, comme les autres sciences humaines, où l'on commence

par l'enseignement verbal. C'est la pratique, c'est l'expérience qui doivent ici précéder. Cependant, il est également nécessaire, et d'en faire une étude soignée dans des conférences avec les hommes spirituels, et de les approfondir par des exemples et une expérience de chaque jour : autrement, elles s'effacent par la négligence, ou elles se perdent par l'oubli.